



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET LA CPAM DU VAL-MARNE POUR LE FINANCEMENT D'UNE ACTION DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET "MOI(S) SANS TABAC" 2024

**DÉCISION N° DM-24-296
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé ;

VU l'appel à projet intitulé « Moi(s) sans tabac » diffusé par la CPAM du Val-de-Marne le 23 février 2024 ;

VU la candidature de la ville de Vincennes avec le projet « Aide à l'arrêt du tabac auprès d'usagers accompagnés par les assistants sociaux de la Ville » en date du 28 mars 2024 ;

CONSIDERANT la proposition de convention de la CPAM du Val-de-Marne attribuant une subvention au projet pour un montant de 900 € (neuf cents euros) pour l'année 2024 ;

D É C I D E

DE SIGNER la convention de la CPAM du Val-de-Marne accordant une subvention de 900 € (neuf cents euros) dans le cadre du projet intitulé « Aide à l'arrêt du tabac auprès d'usagers accompagnés par les assistants sociaux de la Ville » porté par la ville de Vincennes.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240923-lmc1H12458H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/09/2024
Date de Publication : 24/09/2024